



## FICHE PRATIQUE

### Adhérents sans Expert-Comptables

Liste des documents et des travaux préparatoires qui doivent être adressés au Centre de Gestion Agréé à chaque clôture de comptes annuels

- Une déclaration de résultats et ses annexes
- Votre (vos) déclaration(s) de TVA (CA12 ou CA3) relative(s) à la même période que votre déclaration de résultats.
- Le grand livre des comptes ou le FEC (fichier des écritures comptables).
- Une balance comptable
- Les tableaux des Organismes de Gestion (OG)  
Tableaux disponibles, ainsi que leur guide d'utilisation, sur notre site [www.oamainenormandie.fr](http://www.oamainenormandie.fr)
- Vos relevés de banque correspondant à l'exercice ainsi que vos rapprochements bancaires
- Les mouvements de caisse du dernier mois de l'exercice et le solde du livre de caisse